

40	21/06/2019	BE 0630.657.079	35	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19217.00412	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **THENEWPUB**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Louvrex

N°: 95

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0630.657.079

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

18-05-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

22-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.1, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.1, C 6.5.2, C 6.6, C 6.7.2, C 6.8, C 6.12, C 6.14, C 6.17, C 6.18.1, C 6.18.2, C 9, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

N°	BE 0630.657.079		C 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BLOCRY Patrick

Leuvensebaan 22
3040 Ottenburg
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 31-12-2018

Président du Conseil d'Administration

LADHA Kal

Fentiman Road 111
SW8 1JZ London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 01-01-2019

Fin de mandat: 28-04-2021

Président du Conseil d'Administration

WARZEE Philippe

Dikkemeerweg 93
1653 Dworp
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 28-04-2021

Administrateur délégué

BLOCRY Patrick

Leuvensebaan 22
3040 Ottenburg
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2019

Fin de mandat: 28-04-2021

Administrateur

LADHA Kal

Fentiman Road 111
SW8 1JZ London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 24-05-2018

Fin de mandat: 31-12-2018

Administrateur

PAPAZIAN Franck

Rue Boissière 80
75 Paris 1GE
FRANCE

Début de mandat: 24-05-2018

Fin de mandat: 28-04-2021

Administrateur

SABATIER Frédéric

N°	BE 0630.657.079		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Avenue Rommelaere 121
1020 Laeken
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 28-04-2021

Administrateur

VIEIRA, MARCHANDISSE & ASSOCIÉS SPRL (B00446)

BE 0473.460.364
Rue du Gonhy 38/5
4100 Bonnelles
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 24-04-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

VIEIRA Manuel (A01121)

Route de Liège 23
4560 Terwagne
BELGIQUE

N°	BE 0630.657.079		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	18.700	34.576
Immobilisations incorporelles	6.2	21	18.700	31.900
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		2.676
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		2.676
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	179.239	164.201
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	107.750	146.612
Créances commerciales		40	107.750	142.622
Autres créances		41		3.990
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	71.489	17.589
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	197.939	198.777

N°	BE 0630.657.079	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.7.1	10/15	-389.420	-229.356
Capital souscrit		10	198.000	198.000
Capital non appelé		100	198.000	198.000
Primes d'émission		101		
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12		
Réserve légale		13		
Réserves indisponibles		130		
Pour actions propres		131		
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		133		
		(+)/(-)	-587.420	-427.356
Subsides en capital		14		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
Impôts différés		164/5		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.9	17/49	587.359	428.133
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.9	178/9	490.155	340.710
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48		
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	121.460	78.730
Effets à payer		440/4	121.460	78.730
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	46		
Impôts		45	18.695	11.979
Rémunérations et charges sociales		450/3	5.077	5.572
Autres dettes		454/9	13.618	6.408
Comptes de régularisation	6.9	47/48	97.204	87.423
TOTAL DU PASSIF		492/3	197.939	198.777
		10/49		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	322.065	376.662
Chiffre d'affaires	6.10	70	316.534	366.275
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.531	10.387
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	481.262	462.994
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	345.382	342.401
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	90.065	86.904
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	15.876	16.768
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	5.094	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	24.846	16.922
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-159.197	-86.332
Produits financiers		75/76B	9	
Produits financiers récurrents		75	9	
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	9	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	630	260
Charges financières récurrentes	6.11	65	630	260
Charges des dettes		650	102	69
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	529	191
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-159.818	-86.593
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	246	64
Impôts		670/3	246	64
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-160.064	-86.656
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-160.064	-86.656

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-587.420	-427.356
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-160.064	-86.656
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-427.356	-340.700
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-587.420	-427.356
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	66.000
8022		
8032		
8042		
8052	66.000	
8122P	XXXXXXXXXXXX	34.100
8072	13.200	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	47.300	
211	18.700	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	10.703

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8173		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8183	
---------	------	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193	10.703	
------	--------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8213		
------	--	--

Acquis de tiers

8223		
------	--	--

Annulées

8233		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8243	
---------	------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8253		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P	XXXXXXXXXX	8.027
-------	------------	-------

Mutations de l'exercice

Actés

8273	2.676	
------	-------	--

Repris

8283		
------	--	--

Acquis de tiers

8293		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8313	
---------	------	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323	10.703	
------	--------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

24		
----	--	--

N°	BE 0630.657.079	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	198.000
100	198.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

x

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	198.000	198
8702	XXXXXXXXXX	198
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir
Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir
DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	

N°	BE 0630.657.079	C 6.9
----	-----------------	-------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	4.867
450	209
9076	
9077	13.618

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492061 Charges à imputer diverses	
493070 Produits à reporter CA	

Exercice
245
96.959

N°	BE 0630.657.079	C 6.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	2	2
9087	2	1,5
9088	3.595	2.668
620	66.696	84.823
621	10.515	16.824
622		
623	12.853	-14.743
624		
635		
9110		
9111		
9112	5.094	
9113		
9115		
9116		
640	24.846	16.922
641/8		
9096		
9097		0,1
9098		15
617		560

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

659000 - Frais bancaires

659010 - Charges financières sur renting matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	88	107
	431	84

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	246
9135	246
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	417.387
9142	417.387
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	34.536	39.223
9146	78.751	85.856
9147	42.880	51.911
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1		
280		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	58.814	39.328
9361		
9371	58.814	39.328
9381		
9391		
9401	350.000	250.000
9421		
9431		
9441		
9461	102	69
9471		
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0630.657.079	C 6.15
----	-----------------	--------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N°	BE 0630.657.079	C 6.16
----	-----------------	--------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	85.314
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	4.045
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0630.657.079	C 6.19
----	-----------------	--------

Règles d'évaluation

ACTIF

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements en fonction de

la durée probable d'utilisation. Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire au taux de 20,00%.

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

-bâtiments administratifs 3%

-installations et aménagements 10%

-mobilier de bureau 20%

-matériel de bureau et informatique 33,33%

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

VII. Créances à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

IX. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, la valeur est ajustée sur la valeur de réalisation.

X. Comptes de régularisation à l'actif

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférent à l'exercice.

PASSIF

IX. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation au passif

Les charges ou fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

N°	BE 0630.657.079	C 6.20
----	-----------------	--------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Rapport du Conseil d'Administration de la société The New Pub S.A. en vertu de l'article 633 du Code des Sociétés relatif aux capitaux propres

1. Introduction

Le conseil d'administration soumet le rapport spécial aux actionnaires de la société The New Pub S.A. Ce rapport est établi en vertu de l'article 633 du Code des Sociétés, stipulant que :

Si, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit, sauf dispositions plus rigoureuses dans les statuts, être réunie dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des obligations légales ou statutaires, en vue de délibérer, le cas échéant, dans les formes prescrites pour la modification des statuts, de la dissolution éventuelle de la société et éventuellement d'autres mesures annoncées dans l'ordre du jour.

Le conseil d'administration justifie ses propositions dans un rapport spécial tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant l'assemblée générale. Si le conseil d'administration propose la poursuite des activités, il expose dans son rapport les mesures qu'il compte adopter en vue de redresser la situation financière de la société. Ce rapport est annoncé dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 535. Un exemplaire est également transmis sans délai aux personnes qui ont accompli les formalités requises par les statuts pour être admises à l'assemblée.

L'absence du rapport prévu par l'alinéa 2 entraîne la nullité de la décision de l'assemblée générale.

Les mêmes règles sont observées si, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur au quart du capital social mais, en ce cas, la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

Lorsque l'assemblée générale n'a pas été convoquée conformément au présent article, le dommage subi par les tiers est, sauf preuve contraire, présumé résulter de cette absence de convocation.

2. Rapport

2.1. Constatation des pertes et de la diminution de l'actif net

Le conseil d'administration a, à l'occasion de l'établissement des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018, constaté que, suite aux pertes observées, l'actif net de la société s'établit à un montant inférieur au quart du capital social de la société, et est négatif.

Plus précisément, la perte comptable de l'exercice s'élève à 160.063,88 € en conséquence de quoi l'actif net s'établit à -389.420,08€ au 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration constate en conséquence que l'actif net est inférieur à 61.500 €. Il en résulte que, en vertu de l'article 634 du Code des Sociétés, tout intéressé peut demander la dissolution de la société devant le tribunal.

2.2. Explication des mesures destinées à redresser la situation financière

2.2.1. Résultat 2018 en retard sur le plan financier ajusté élaboré en 2017

Suite au retard constaté dans la mise en œuvre du plan d'affaires initial élaboré lors de la constitution de la société, un plan financier ajusté ayant pour objectif l'atteinte d'un résultat net positif en 2018 a été déterminé en 2017.

Ce plan prévoyait un bénéfice de 27.586 € en 2018, en forte amélioration par rapport à la perte de 86.656,29 € encourue lors du premier exercice de la société.

La perte de 160.063,88 € constatée dans les comptes de la société résulte d'une combinaison de facteurs négatifs observés durant l'exercice :

- Recul sensible des recettes publicitaires à 128.288 € vs 216.952 € en 2017 (-41%) et un forecast de 231.000€
- Progression des revenus d'abonnements de +19% à 174.082 € vs 146.821 € en 2017, en retard cependant sur le forecast budgétaire (235.000€)
- Retard dans la mise en œuvre des revenus des services et des synergies avec le groupe (8.827 € vs 40.000€ prévus) résultant d'un manque de ressources opérationnelles disponibles

Et ce malgré un contrôle des coûts en ligne avec les prévisions. Les coûts opérationnels et de structure s'étant élevés à 449.107 € vs 461.500 € budgétés.

2.2.2. Mesures opérationnelles

Un plan d'action destiné à stimuler la croissance des revenus a été mis en place :

2.2.2.1. Abonnements : grâce à l'engagement d'un profil à vocation commerciale, la croissance du portefeuille de clients abonnés à une offre PUB s'est élevée à +35% au cours de l'exercice précédent. Le nombre de clients actifs s'établit ainsi à 314 clients fin 2018 contre 233 clients fin 2017, soit un gain net de 81 clients sur l'exercice.

Le rythme de croissance observé en 2018 se poursuit en 2019, avec 342 clients actifs au 31 mars, soit une progression de +9% sur le premier trimestre (+28 clients).

2.2.2.2. Publicité : la réussite du plan d'affaire ne peut s'envisager que dans un contexte de redressement des recettes publicitaires. Notre régie publicitaire a initié une série d'initiatives qui devraient rapidement contribuer positivement aux résultats de The New Pub avec l'ambition de retrouver les niveaux de recettes enregistrées en 2017 :

- " Réorganisation du travail chez Custom Regie avec le départ fin 2018 de la sales manager en charge de The New Pub
- " Prise en régie en août 2018 des médias online de la banque de donnée MediaSpecs et mis en œuvre d'offres publicitaires couplées avec le site Pub.be (les activités des deux plateformes étant très complémentaires)
- " Augmentation des revenus liés aux offres d'emploi. Captation de nouveaux investissements en ce domaine (JCDecaux, Clear Channel, De facto, The Oval Office, Actiris, Happiness, ...)
- " Enrichissement de l'offre de produits publicitaires avec l'ajout de " contenu vidéo " et " content marketing "
- " Commercialisation d'abonnements annuels à PUB sur base de l'adresse IP de certains clients. Cette stratégie permet d'accroître facilement l'audience de PUB et permettra à terme de diminuer le taux de négociation commerciale

L'audience du site PUB.BE a en effet considérablement augmenté au cours des 12 derniers mois, ce qui est un atout pour attirer de nouveaux annonceurs.

2.2.2.3. Diversification des activités

" Développement de l'événementiel :

- o Après une première édition tenue en octobre 2018, l'organisation d'une deuxième conférence Orbit est sur les rails,
- o Augmentation du nombre et de la fréquence des Breakfast sessions, gérées désormais intégralement en interne...
- " Développement de partenariats permettant à PUB de valoriser son expertise en Content Partner > Partenariats conclus avec B Post (organisation de conférence) et Clear Channel (Contenu Video)

2.2.2.4. Autres mesures

La société poursuit son objectif de croissance des revenus dans un contexte de maîtrise rigoureuse des coûts d'exploitation :

" Edition du magazine papier : réduction du nombre de parutions à 6 tirages en 2019 vs 9 précédemment : économies estimées à 25.000€ sur les coûts d'édition et d'impression des magazines

" Stabilisation des coûts de personnel et de structure

Compte tenu des mesures prises et des premiers résultats observés au premier trimestre 2019 dans le cadre du développement commercial, nous sommes d'avis que le retard pris sur le plan d'affaires initial pourra se résorber au cours des prochains exercices, conformément aux objectifs du plan financier ajusté en 2018.

Toutefois, nous prévoyons que le redressement se fera plus lentement qu'initialement escompté. En conséquence, le résultat net de l'exercice 2019 se soldera encore par un résultat en perte (-38.500 €)

2.2.3. Entrée d'un nouveau partenaire au capital

Début 2018, la Société Learning Management Développement a acquis 33% du capital de la société en rachetant à Nethys la moitié de sa participation initiale dans The New Pub S.A.

Learning Management Développement fait partie du groupe français MediaSchool, groupe d'enseignement supérieur spécialisé dans les domaines de la communication multimédia, du journalisme et du digital.

Dans le cadre du développement d'un pôle média, le groupe MediaSchool a acquis en 2017 les médias CB News (média référence de la communication, de la publicité et des marques en France) et INFLUENCIA. Et en 2018, c'est le magazine Stratégies qui a rejoint le Pôle média sur le marché français.

L'arrivée de ce nouvel actionnaire augure de nouvelles perspectives de développement pour la société.

2.2.4. Soutien du nouvel actionnaire

Dans le cadre du pacte d'actionnaires conclus en marge de l'entrée de Learning Management Développement au capital de la société, la continuité de l'entreprise est assurée par des avances financières garanties par Learning Management Développement, en fonction des besoins de trésorerie de la société.

THENEWPUB
Société Anonyme

Rue Louvrex, 95
4000 Liège

TVA BE 0630.657.079

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous faire, par la présente, rapport de l'exercice comptable courant du 1er janvier au 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Vous trouverez également en annexe le rapport de rémunération 2018 établi conformément aux dispositions de l'article 100, 6° /3 du Code des Sociétés.

1. Analyse chiffrée des comptes annuels

A. Bilan et compte de résultats

BILAN

Le total bilantaire de la S.A. THENEWPUB s'élève à 203.032 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les immobilisations incorporelles : 18.700 €
- Les créances commerciales : 107.750 €
- Les valeurs disponibles : 71.489 €

Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital de 198.000 €
- Le total des dettes à un an au plus s'élève à 490.155 € se décomposant comme suit :
 - o Dettes commerciales : 121.460 €
 - o Dettes fiscales salariales et sociales : 18.695 €
 - o Autres dettes : 350.000 € (compte courant NETHYS et LEARNING MANAGEMENT)
- Les comptes de régularisation : 97.204 €

COMPTE DE RESULTATS

Les ventes et prestations d'un montant de 322.065 € se décomposent comme suit :

- Chiffre d'affaires : 316.534 €
- Autres produits d'exploitation : 5.531 €

Le coût des ventes et des prestations d'un montant de 481.262 € se décompose comme suit :

- Services et biens divers : 345.382 €
- Rémunérations et charges sociales : 90.065 €
- Amortissements et réductions de valeur : 20.970 €
- Autres charges d'exploitation : 24.846 €

Le résultat financier de l'exercice 2018 se clôture par une charge financière de 621 € se décomposant comme suit :

- Intérêts débiteurs sur compte-courant : 102 €
- Charges financières sur renting de matériel roulant : 431 €
- Frais bancaires : 88 €

Le résultat de l'exercice avant impôts se solde par une perte de 159.818 €. Après impôts, le résultat de l'exercice 2018 se clôture par une perte nette de 160.064 €.

B. Affectation du résultat

Le résultat à affecter s'établit comme suit :

Perte de l'exercice à affecter :	-160.063,88 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	<u>-427.356,20 €</u>
	-587.420,08 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

A la perte à reporter :	-587.420,08 €
-------------------------	---------------

C. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Pub évolue dans le marché du BtoB et la chute importante des recettes liées à la pub dans le magazine et sur le site internet impacte le résultat.

Par ailleurs, la société présente un risque inhérent à sa taille réduite, et notamment au niveau des effectifs.

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Pub développe des axes de diversification, notamment en organisant des conférences/formations à l'attention de différentes entreprises ou pour un seul client. Ce type d'organisation est susceptible d'augmenter les revenus de la société, en déconnexion avec les recettes liées à la publicité

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la SA THENEWPUB

Néant.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

5. Existence de succursales

Néant

6. Informations sur l'usage d'instruments financiers

Néant.

7. Continuité

- 1) Les perspectives budgétaires pluri-annuelles prévoient un retour à l'équilibre fin 2020.
- 2) Début 2018, la Société Learning Management Developpement a acquis 33% du capital de la société en rachetant à Nethys la moitié de sa participation initiale dans THENEW PUB S.A.

Learning Management Developpement fait partie du groupe français MediaSchool, groupe d'enseignement supérieur spécialisé dans les domaines de la communication multimédia, du journalisme et du digital, et qui dans le cadre du développement d'un pôle média, a acquis en 2017 les médias CB News (média référence de la communication, de la publicité et des marques en France) et INfluencia.

- 3) La continuité de l'entreprise est assurée dans le pacte d'actionnaire conclu en marge de l'entrée au capital de Learning Management Developpement, qui prévoit un mécanisme de financement du besoin de trésorerie de THENEW PUB S.A.

Compte tenu du soutien financier du nouveau partenaire LMD, et bien que les nouvelles perspectives de croissance et la mise en œuvre de synergies identifiées avec ce nouveau partenariat se concrétiseront plus tard qu'initialement prévu, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de décider la poursuite des activités de la SA TheNewPub.

Ensuite, nous vous informons que :

- Qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels présentés et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Annexe : Rapport de Rémunération 2018

Liège, le 4 avril 2019.



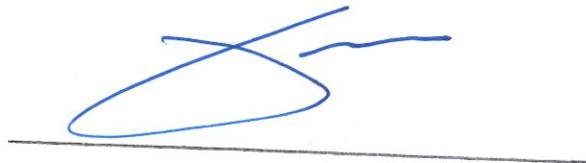


Philippe WARZEE
Administrateur délégué



Patrick BLOCRY
Président du Conseil d'Administration

Administration



Kal Ladha
Président du Conseil d'administration



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.A. « THENEW PUB » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de SA « THENEW PUB » nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 13 mai 2015. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SA « THENEW PUB » durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 197.939 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice (code 9904) de 160.064 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C.6.20 des comptes annuels qui mentionne l'existence d'un pacte d'actionnaires prévoyant un mécanisme de financement du besoin de trésorerie de la société par un des actionnaires.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenus et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futures pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevés lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, §1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.
- L'organe de gestion a rédigé le rapport spécial visé à l'article 633 du Code des Sociétés à l'attention des actionnaires. Ce rapport reprend les mesures destinées à redresser la situation financière de la société.

Bonnelles, le 10 mai 2019

ScPRL VIEIRA MARCHANDISSE et Associés

Commissaire

Représenté par

Manuel VIEIRA
Réviseur d'entreprises

N°	BE 0630.657.079	C 10
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

200

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2		
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2		
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	3.595		
Temps partiel	1012			
Total	1013	3.595		
Frais de personnel				
Temps plein	1021	90.065		
Temps partiel	1022			
Total	1023	90.065		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	2.754		

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1,5		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.668		
Frais de personnel	1023	86.904		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	2.156		

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2		2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2		2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

THENEWPUB

Société Anonyme

Siège social : rue Louvrex, 95 à Liège

T.V.A. BE 0630.657.079

« la Société »

RAPPORT DE REMUNERATION

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 100, §1, 6° /3 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous soumettre, par la présente, un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'Administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage n'a été attribué aux Administrateurs de THENEW PUB SA pour l'exercice social 2018 que ce soit par la Société elle-même ou une société qui fait partie de son périmètre de consolidation.

